

La direction s'engage à ce que tous les membres du personnel collaborent à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Comme parents d'enfants victimes, témoins ou auteurs de violence ou d'intimidation, des outils sont disponibles pour vous informer et vous outiller sur le site internet du MELS et sur celui de l'école.
<http://www.education.gouv.qc.ca>

Numéros de téléphone utiles

École St-Pie-X	eco009@cscv.qc.ca
Direction	819-427-5576 poste ##1501
Secrétariat	819-427-5576 poste ##1500
Technicienne en éducation spécialisée (TES)	819-427-5576 poste ##1503
Ligne Parents www.ligneparents.com	1-800-361-5085
Site internet du MELS (ressource en lien avec l'intimidation)	www.branchepositif.gouv.qc.ca
CISSO (CLSC - Accueil social)	811
Prévention du suicide	1-866-APPELLE
Tel-Aide Outaouais www.tel-aide-outaouais.org/	1-800-567-9699
Tel-Jeunes www.teljeunes.com	1-800-263-2266
Tel-Jeunes _ Ligne parents	1-800-361-5085
MRC des Collines	819-459-9911
Sûreté du Québec	819-427-6269
Maison d'hébergement pour Elles des Deux-Vallées	819-986-8286



Notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école



ICI C'EST 100% INTERVENTION

**À l'école St-Pie-X,
les élèves, le personnel et les
parents agissent ensemble
pour un climat sain et
sécuritaire.**

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyber espace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Source : MELS

VIOLENCE

Toute manifestation de force, sous forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, et ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Source : MELS

***Ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec le conflit.**

Une chicane entre amis est une situation normale et imprévue qui résulte d'un désaccord, d'une différence d'opinion ou de perception. Le conflit implique généralement des enfants de forces égales et prend fin dans un délai raisonnable.

Portrait de la situation	Ce que fait l'école pour prévenir	Comment l'école et les parents peuvent-ils collaborer?	Comment pouvez-vous dénoncer?
<p>Défi : Continuer la sensibilisation des élèves aux impacts de la violence et de l'intimidation.</p> <p>Que tous (personnel, parents et élèves) se sentent concernés par la violence et l'intimidation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du code de vie en classe. Ateliers et activités de sensibilisation par les intervenants en collaboration avec des organismes externes. Encourager l'implication de tous (élèves, parents, personnel) à dénoncer par le biais de différentes plates-formes. 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du code de vie et de la démarche disciplinaire Participation des parents lors des rencontres d'information ou de retour de suspension Communiquer avec les différents intervenants de l'école (appel, r-v, courriel, agenda) 	<p>La démarche de dénonciation peut être CONFIDENTIELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Boîte de dénonciation Courriel; Boîte vocale des intervenants; Rendez-vous individuel;

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

